



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

8354/86 (Presse 118)

1098th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 14 and 15 July 1986

President: Mr Michael JOPLING,  
Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food  
of the United Kingdom

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul DE KEERSMAEKER                      State Secretary for European  
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mrs Britta SCHALL HOLBERG                      Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE                              Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry

Mr Walter FLORIAN

State Secretary,  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Yiannis POTTAKIS                              Minister for Agriculture

Spain:

Mr Julian AREVALO                              President of the Fund for the  
Establishment and Regulation of  
Agricultural Prices and Production

France:

Mr François GUILLAUME                              Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY                                      Minister for Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI                              Minister for Agriculture

Luxembourg

Mr Marc FISCHBACH

Minister for Agriculture and  
Viticulture

Mr René STEICHEN

State Secretary,  
Ministry of Agriculture and  
Viticulture

Netherlands

Mr Gerrit BRAKS

Minister for Agriculture

Portugal

Mr Alvaro BARRETO

Minister for Agriculture

Mr Arlindo CUNHA

State Secretary  
for Agricultural Development

United Kingdom

Mr Michael JOPLING

Minister of Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr John GUMMER

Minister of State,  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

o

o

o

Commission:

Mr Frans H.J.J. ANDRIESSEN

Vice-President

Lord COCKFIELD

Vice-President

ADJUSTMENTS TO THE COMMON ORGANIZATION OF THE MARKET IN BEEF AND VEAL

At the close of its discussions on the fixing of agriculture prices on 25 April 1986, the Council agreed that a decision on reforms in the beef and veal sector should be taken before the end of 1986.

To this end the Council embarked on a fresh examination of the Commission proposal, which was reintroduced by the Commission representative. It conducted a detailed exchange of views at political level in order to define the terms of reference of the discussions which are to take place over the coming months.

After this exchange of views, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue work on the main issues raised during the discussion, giving due weight to the Commission proposal and the comments and suggestions made by various delegations.

In view of the urgent nature of this matter, the Council requested the Special Committee on Agriculture to submit a further report to it as soon as possible in the autumn.

SOCIO-STRUCTURAL MEASURES

After taking note of a report from the Chairman of the Special Committee on Agriculture, the Council held a discussion which centered on certain fundamental issues highlighted in the report in connection with the objective to be attained, the system to be applied to persons giving up farming (pre-pension), compensatory allowances and environmentally sensitive areas.

At the close of its discussion, the Council agreed to keep this item on the agenda for its forthcoming meetings with a view to reaching a decision during the autumn.

The Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue examining the fundamental issues arising in connection with this matter, and the Permanent Representatives Committee to consider the financial aspects in further detail.

ESTABLISHMENT OF A COMMUNITY VINEYARD REGISTER

At the close of its discussions, the Council was able to reach an agreement of principle, by a qualified majority, on the establishment of a Community vineyard register in wine-producing Member States.

The creation of this register is essential in order to obtain the information on production potential and trends which is necessary for the proper operation of the common organization of the wine market, and in particular Community arrangements with regard to intervention and to planting.

This register is to be established over a six-year period. The Community contribution to expenditure on its establishment represents 50% of the cost of compilation, the management costs being borne by the Member States.

The Regulation will be formally adopted in the near future once the texts have been finalized.

IMPORT OF NEW ZEALAND BUTTER INTO THE UNITED KINGDOM  
ON SPECIAL TERMS

The Council reached broad agreement on the Commission proposal on continued imports of New Zealand butter into the United Kingdom on special terms.

In view of a reservation by the Irish delegation with regard to the quantities to be imported, the Council agreed to defer this matter until its meeting on 21 and 22 July 1986.

SALE OF BUTTER AT REDUCED PRICES TO PERSONS RECEIVING SOCIAL ASSISTANCE

After discussing the proposal on the sale of butter at reduced prices to persons receiving social assistance, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to examine the technical issues still outstanding and agreed to return to this matter at a forthcoming meeting.

INWARD PROCESSING ARRANGEMENTS

The Council agreed in principle, by a qualified majority, on an amendment to the arrangements suspending the IPA in the milk products sector, which will enable the IPA for lactoserum to continue until 1 January 1987.

The Regulation will be formally adopted in the near future once the texts have been finalized.

GENERAL RULES FOR THE APPLICATION OF THE SUPPLEMENTARY MECHANISM APPLICABLE TO TRADE (SMT)

At the close of its discussions, the Council agreed in principle, by a qualified majority, on the Regulation the purpose of which is to establish arrangements for applying safeguard measures in respect of new potatoes and seed potatoes coming from third countries and covered by the SMT.

These measures are based on the corresponding provisions of the common organizations of the markets.

The Regulation will be formally adopted in the near future once the texts have been finalized.

MONETARY COMPENSATORY AMOUNTS IN THE EGGS AND POULTRY SECTORS

The Council agreed to return to this topic at its meeting in September with a view to reaching a decision. In this connection, it instructed the Special Committee on Agriculture to examine in further detail the technical problems arising in this sector.

EXTRACTION SOLVENTS USED IN THE PRODUCTION OF FOODSTUFFS  
AND FOOD INGREDIENTS

The Council conducted an exchange of views on this proposal for a Directive which is intended to establish Community rules for extraction solvents used in the food industry and which at present still gives rise to several problems of a technical character.

After discussion, the Council laid down certain guidelines and instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining this matter with a view to reporting back to a forthcoming Council meeting.

The Council also emphasized the importance which it attached to the various problems connected with harmonization in the agricultural and food sectors, designed as this was to bring about completion of the full internal market as soon as possible and in accordance with the relevant programme. The Council agreed that these matters should regularly be entered on the agenda for its meetings.



MISCELLANEOUS DECISIONS

Other decisions on agriculture

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directives

- concerning the Community list of less-favoured farming areas within the meaning of Directive 75/268/EEC (Portugal). This Directive classifies 75% of the land under cultivation in Portugal (2 425 794 ha) as less-favoured
- concerning the Community list of less-favoured farming areas within the meaning of Directive 75/268/EEC (Spain). This Directive classifies 62% of the land under cultivation in Spain (17 million ha) as less-favoured
- concerning the Community list of less-favoured farming areas within the meaning of Directive 75/268/EEC (Germany). This Directive contains a new definition of the criteria for delimiting less-favoured areas with a view to enlarging the list of such areas in Germany. Under this new definition, the proportion of less-favoured areas in Germany is increased to 51% of the UAA in Germany (increase of 2 179 863 ha)

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations

- adapting, by reason of the accession of Spain, Regulations (EEC) Nos 797/85, 355/77 and 1360/78 on agricultural structures, with particular reference to certain rates of Community contribution applicable in less-favoured areas and the least-favoured areas
- on a specific common measure to improve vine-growing structures in Portugal. This Regulation concerns restructuring aid and support measures, and premiums for the permanent abandonment of vine-growing. The measure is to apply for 10 years and the estimated cost to the EAGGF, Guidance Section, is 73 million ECU.
- amending Regulation No 3035/80 laying down general rules for granting export refunds on certain agricultural products exported in the form of goods not covered by Annex II to the Treaty and the criteria for fixing the amount of such refunds. This amendment is designed to adapt the Regulation to the changes in the Common Customs Tariff nomenclature and in the tariff classification of goods and to other developments which have taken place since its entry into force

- laying down measures for the marketing of sugar produced in the French overseas departments and for the equalization of the price conditions with preferential raw sugar. This Regulation is a follow-up to the undertakings entered into by the Council on supplies to the sugar refining industry in Portugal and on the establishment of competitive equality between sugar from the FOD and preferential sugar.

The Council took note of the Commission communication on fresh fruit and vegetables in Spain concerning

- the application of aid and price disciplines during the interim period and during the verification of convergence stage
- the alignment of prices and the adoption of Community aids during the second stage.

The purpose of the communication is

- to determine the level of the Spanish prices to be taken into consideration for the application of price discipline
- to report on the situation as regards Spanish national aids and Community aids.

The Council also took note of the Commission communication on Portuguese agricultural products subject to the system of transition by stages concerning

- the application of the price and aid rules during the interim period and the first stage
- the alignment of prices and aids during the second stage.

The purpose of the communication is

- to determine the level of Portuguese prices to be taken into consideration for the application of price discipline
- to report on the situation as regards Portuguese national aids which are similar to Community aids.

Relations with Austria in the field of research

The Council agreed to the signing of the framework Agreement on scientific and technical co-operation between the European Communities and the Republic of Austria; the Agreement will be signed on 15 July 1986.

The aim of the Agreement is to establish a framework covering all co-operation with Austria in the field of research.

Among other things, this co-operation should make it possible to promote discussions on guidelines, priorities and planning for the research policies of Austria and the Community, on the prospects for and development of co-operation, the forwarding of the resulting information, the co-ordination of programmes and projects carried out by each party, participation in joint programmes and the carrying out of joint operations.

This Agreement is the fifth in a series of agreements to be concluded with the EFTA countries - similar agreements have been signed with Sweden, Switzerland, Norway and Finland - in line with the Luxembourg declaration of 9 April 1984 aimed at developing inter alia co-operation with the EFTA countries in the area of scientific and technical research and development.

All these Agreements will come into force once the necessary internal procedures have been concluded by the Contracting Parties.

Relations with the United States - Steel: Arrangement on  
Semi-finished products

The Council formally approved the Arrangement negotiated by the Commission with the United States on semi-finished steel products. This Arrangement in the form of an exchange of letters amends and supplements the general Arrangement of 21 October 1982 by including semi-finished products; the general rules of the 1982 Arrangement are thus extended to semi-finished products.

Apart from the 200 000 t for the Tuscaloosa company, the Arrangement provides for the following amounts of semi-finished products to be exported by Community steel producers:

1986 July - December	300 000 t (600 000 t on an annual basis)
1987	620 000 t
1988	640 000 t
1989 January - September	502 500 t (670 000 t on an annual basis).

The Council also adopted the provisions for the implementation of this Arrangement and the rules to be applied to the allocation of the quantities which may be exported by the various Member States (burden sharing).

At the same time, the Council adopted the Regulation repealing the Community retaliatory measures against the United States which were decided on when the United States introduced unilateral import restrictions at the end of 1985 in respect of Community exports of semi-finished products.

COST projects

The Council adopted two Decisions concerning the conclusion of Community COST concertation agreements

- on a concerted action project in the field of aquatic primary biomass (marine macroalgae) (COST project 48)
- between the EEC and Finland, Norway, Sweden, Switzerland and Yugoslavia on a concerted action project in the field of plant in vitro culture (COST project 87).

The research covered by COST project 48 is as follows:

1. Examination of primary production and harvesting techniques for the optimization of biomass production from natural populations of marine plants.
2. Development of methods for intensive cultivation and genetic improvement of species of marine algae in attached and unattached forms in various cultivation systems.
3. Studies of the uptake of nutrients by marine algae in various cultivation systems and the use of waste waters for this purpose.
4. Examination of a wide range of marine algae for new fine chemicals and biochemicals for direct use or as precursors for chemical and pharmaceutical applications.
5. Toxicity testing of marine plants destined for human or animal consumption; environmental impact studies.
6. Studies of conversion of marine plants for the production of energy (e.g. fermentation to methane, thermochemical processes) or chemical compounds.

Implementation of this research project for the period until 31 December 1989 will require a financial contribution by the States and the Community of some 30 MECU.

The primary aims of COST project 87 are to develop tissue culture methods for:

- rapid multiplication of healthy plants,
- freeing plants from pathogens,
- safe long-term storage of plant cultures

using selected model plants.

Implementation of this research project for the period until 14 June 1988 will require a financial contribution by the States and the Community of some 20 MECU.

---

Introduction of the uniform passport in Spain and Portugal

The Representatives of the Governments of the Member States, meeting within the Council, adopted a Resolution supplementary to the Resolutions of 23 June 1981 and 30 June 1982 concerning the introduction of a passport of uniform pattern.

This Resolution stipulates that Spain and Portugal will endeavour to issue the passport by 1 January 1989 at the latest, in accordance with the uniform format. The Resolution also makes provision for the necessary linguistic adjustments to enable Spanish and Portuguese to be used along with the other official Community languages for entries in the passport.

---

Bruxelles, le 11 juillet 1986.

Note BIO (86) 202 aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

PREPARATION DU CONSEIL AGRICOLE DES 14 ET 15 JUILLET 1986  
(N. Wegter)

Les Ministres de l'agriculture se réuniront dès le lundi 15 h. pour une séance prévue jusqu'à mardi soir. Il s'agit de la première réunion sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, M. Jopling, et la dernière réunion avant les vacances d'été.

L'ordre du jour de cette séance couvre une grande diversité de points dont les principaux sont les suivants :

1. Aménagement de l'OCM viande bovine.

A l'initiative de la Présidence, ce point a été inscrit à l'ordre du jour pour entamer au moins un débat de procédure en ce qui concerne l'examen au niveau du Conseil du dossier "réforme du régime viande bovine" pour lequel la Commission a soumis un Mémoire (COM (85) 834 de décembre 1985 - voir P-105).

Ce dossier revêt une importance particulière puisqu'il fait partie de la suite à donner au débat sur les "Livres verts I et II" au cours duquel il a été conclu, entre autres, que les modalités d'intervention devraient être rationalisées de façon profonde pour ce secteur, cette modification devant être assortie d'un nouveau régime de primes afin de tenir compte des revenus des petits agriculteurs.

Dans le cadre des décisions "Prix 86/87", le Conseil ne s'est limité qu'à l'engagement de se prononcer définitivement à ce sujet avant la fin 1986.

2. Renforcement de la politique structurelle

Sur la base des travaux préparatoires du Comité Spécial Agriculture, il est envisagé que le Conseil entamera un débat de fond sur une série de propositions complémentaires de la Commission dans le domaine socio-structurel visant l'adaptation de l'agriculture à la nouvelle situation des marchés et le maintien de l'espace rural. Ces propositions qui datent du 21 avril 1986 (COM (86) 199 final - note P-32) sont également directement liées aux conclusions du "Livre vert" dans la mesure où elles visent à amplifier la politique structurelle afin d'assurer ainsi une meilleure sélectivité de cette politique en fonction des modifications introduites dans la politique de marché pour les principaux secteurs agricoles.

Puisqu'il s'agit du premier débat de fond du Conseil en la matière, il semble peu probable que des conclusions définitives puissent déjà être atteintes au cours de cette réunion. Par contre, la Présidence vise plutôt à définir une orientation globale du Conseil en identifiant certains problèmes clés, notamment la question de savoir si l'efficacité des dispositions proposées doit être appréciée en fonction de leur capacité de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande ou en fonction de l'allègement qu'elles procurent aux agriculteurs confrontés avec une politique de marché rationnelle.

### 3. Beurre néo-zélandais

Le Conseil ayant été saisi cette semaine de la proposition de la Commission relative aux quantités d'importation de beurre néo-zélandais vers le Royaume-Uni autorisées pour 1987 et 1988 (voir note IP(86)352) 352), devra se prononcer en la matière au cours de cette séance.

Il est à rappeler qu'une telle décision doit être prise à l'unanimité.

### 4. Beurre social

La Présidence vise à provoquer un débat sur la proposition de la Commission en date du 15 mai 1986 (COM (86) 218 final) modifiant la réglementation "beurre social", cette réglementation portant sur des ventes de beurre à prix réduit aux bénéficiaires d'une assistance sociale. La modification proposée vise à relever le niveau de l'aide de 80 Ecus/100 kg à 178 Ecus/100 kg afin de rendre ainsi l'application de ce règlement plus efficace.

La Commission attache une grande importance à cette proposition qui permettra de faire bénéficier par un tel biais certaines catégories de consommateurs à l'intérieur de la Communauté des stocks de beurre, qui se situent en ce moment à des chiffres records (1,3 millions de tonnes).

Nous avons confirmé certains articles de presse concernant des ventes de viande bovine d'intervention au Brésil. En effet, d'après la réglementation existante, une adjudication a été ouverte cette semaine sur la base de laquelle la Commission, après avis du Comité de gestion concerné, a décidé d'accepter certaines offres. La décision prise maintenant permettra la vente à des conditions spéciales (entre 400 et 450 Ecus/tonne) de viande bovine provenant des stocks en France (50.000 tonnes), en Italie (40.000 tonnes) et en Allemagne (10.000 tonnes).

### MATERIEL DIFFUSE AU COURS DU RENDEZ-VOUS DE MIDI

- IP 355 - Aménagement du monopole pétrolier français
- IP 357 - Déclaration de M. Christophersen sur le compromis du budget 1986
- IP 358 - Café brésilien : La Commission demande à l'Institut



brésilien de café (IBC) d'abolir certaines clauses dans  
des contrats conclus avec des torréfactions concernant  
la revente de café vert

IP 359 - Déclaration de M. Clinton Davis au Parlement européen  
sur l'aviation civile

Amitiés,  
H. PAEMEN

  
Comeur ///

Bruxelles, le 15 juillet 1986

**NOTE BIO (86) 202, suite 1, AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE.**

**CONSEIL AGRICULTURE (N. Wegter)**

Les Ministres de l'agriculture se sont réunis hier à partir de 18 heure pour leur première séance sous la présidence du ministre britannique M. Jopling. Ce dernier, dès l'ouverture de la session a indiqué les priorités que le gouvernement britannique a identifiées dans le domaine agricole pour la durée de sa présidence, à savoir:

- 1) les mesures socio-structurelles;
- 2) la réforme de l'OCM pour la viande bovine.

En outre, il s'est référé à certains autres points pour lesquels une décision au niveau du Conseil devrait être cherchée pendant la même période:

la limitation des droits de replantation dans le secteur viti-vinicole;

la réforme de l'OCM pour le coton;

la politique forestière;

les mesures contre les pluies acides et des feux forestiers.

Par ailleurs, M. Jopling a souligné l'importance pour que le Conseil consacre amplement du temps à la recherche des décisions définitives pour une liste des mesures à convenir dans le cadre de la création de l'unité de marché dans le domaine agricole. A cette fin, il a invité les ministres de donner la flexibilité nécessaire au niveau des fonctionnaires, afin de surmonter des difficultés techniques qui pourraient encore subsister à ce sujet.

En ce qui concerne le débat concernant l'ordre du jour de cette séance, les ministres se sont concentrés hier après-midi sur deux points, à savoir:

- 1) la réforme de l'OCM pour la viande bovine;
- 2) les mesures socio-structurelles.

En introduisant le débat en ce qui concerne le premier dossier précité, M. Andriessen a cité quelques chiffres pour illustrer la gravité du déséquilibre du marché pour ce secteur, situation qui nécessite des décisions urgentes de la part du Conseil: les dernières semaines, on a enregistré des achats publics au rythme moyen de 11.000 tonnes, de sorte que les achats globaux depuis le 1 janvier 1986 jusqu'à fin juin totalisent 220.000 tonnes, c'est-à-dire 50% en plus par rapport aux achats publics pendant la période comparable de l'année passée. Un tel chiffre est très significatif si on tient compte que les ventes tout au long du premier semestre s'élèvent à un chiffre très important 259.000 tonnes (en 1985 102.000 t.) tandis que sur la base des exportations déjà effectuées, pour l'année 1986 un chiffre total pourrait être atteint qui dépasse encore le chiffre record enregistré en 1985: 805.000 t.

Malgré cette situation relativement positive les stocks restent très considérables: en ce moment de l'ordre de 750.000 t. De ce fait la conclusion s'impose que le régime d'intervention comme actuellement appliqué ne joue pas son rôle en conformité avec sa fonction initialement conçue, à savoir le soutien du marché en cas de difficultés conjoncturelles. C'est pourquoi, M. Andriessen a souligné la nécessité de certaines réformes en conformité avec les propositions déjà soumises par la Commission en décembre 1985 (COM(85)834).

Les réactions des délégations, sur la base d'un tour de table, ont fait paraître clairement qu'aucun ministre n'a émis de doutes en ce qui concerne la nécessité de certaines réformes pour le secteur en question. Toutefois plusieurs délégations ont caractérisé les difficultés de marché auxquelles M. Andriessen s'est référé comme étant conjoncturelles qui pourraient donc être résolues par des moyens qui ne devraient pas mettre en cause l'application entière des instruments existants, notamment le régime de l'intervention. C'était notamment la délégation irlandaise qui était le "porte-parole" de cette ligne de pensée. A l'autre extrême se trouve la délégation néerlandaise, suivie dans une large mesure par la délégation britannique qui souscrit entièrement à l'analyse faite par la Commission y compris la conclusion que le régime de l'intervention ne devrait être appliqué qu'en cas d'un besoin extrême, les mesures de soutien devant se concentrer notamment sur l'instauration d'une prime unique, comme proposé par la Commission.

La délégation française, tout en défendant l'application sans restriction de l'intervention, a fait un plaidoyer en faveur d'un rapprochement du prix de l'intervention vers le prix du marché, ce dernier étant sensiblement inférieur au premier. La délégation allemande s'est montrée aussi favorable vis-à-vis de certaines réformes drastiques, cette délégation ayant suggéré de limiter l'intervention d'une manière quantitative les modalités de l'intervention.

A titre de conclusion de ce débat le CSA a été chargé de continuer l'examen de l'ensemble de ces dossiers en vue d'un nouveau débat au niveau du Conseil lors de sa session prévue pour le mois de septembre.

En ce qui concerne, le deuxième dossier et qui porte un train de mesures proposées afin de compléter la politique structurelle en fonction de la nouvelle situation des marchés et en vue du maintien de l'espace rurale, le débat a eu un caractère assez global et qui n'a donc pas donné une réponse bien définie en ce qui concerne les principales questions liées au même dossier.

Une divergence de vue s'est dégagée quant à l'appréciation de l'opportunité des mesures proposées. D'une part, se trouve des délégations qui ont estimé que des actions précises s'imposent afin de redresser la situation du marché caractérisée par des déséquilibres structurels notamment les délégations britannique, néerlandaise et allemande se trouvent dans cette catégorie de délégations. D'autre part, un certain nombre de délégations sont d'avis qu'une politique structurelle amplifiée est exigée afin de tenir compte des difficultés sur le plan des revenus et qui découlent de la politique restrictive sur le plan du marché.

M. Andriessen a mis en évidence que la Commission ne peut pas accepter la différence entre ces deux objectifs. Il a précisé que la politique structurelle devrait servir le premier et le deuxième objectif tout en tenant compte des situations spécifiques des pays en questions, ce qui présuppose une flexibilité accrue sur le plan de l'application des mesures proposées afin de tenir compte d'un décret de ces activités adéquat.

Plusieurs délégations ont émis des doutes en ce qui concerne l'efficacité de la proposition concernant la pré-pension, cette mesure ne conduisant pas, dans l'avis de ces délégations, à la réduction des superficies agricoles nécessaire pour rééquilibrer la situation du marché pour les secteurs caractérisés par des excédents structurels. Ceci vaut notamment en cas d'une disposition de pré-retraite combinée avec la faculté de donner l'entreprise abandonnée à un jeune agriculteur, même quand le dernier s'engage de se limiter à des productions extensives.

Après ce tour de table, il a été constaté par la présidence qu'il y a tout lieu que le CSA approfondisse l'examen du même dossier afin de permettre au Conseil dans sa prochaine session de clarifier un certain nombre de points cruciaux pour préparer ainsi le terrain pour des décisions définitives sur l'ensemble de ces dossiers dans un stade ultérieur mais bien avant la fin de cette année.

Amis,

  
H. Paemen

Bruxelles, le 16 juillet 1986

Note BIO(86) 202, suite 2 et fin aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

Conseil Agricole (N. WEGTER)

Les Ministres se sont réunis hier toute la journée et ont clôturé leur session finalement vers 19.00 h. Globalement parlant, il faut constater que cette réunion n'a pas été très fructueuse : en effet, pour la plupart des points le Conseil n'a pas été en mesure de prendre des décisions, de sorte que ces mêmes points figureront de nouveau à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil prévue pour les 15 et 16 septembre prochains.

Beurre néo-zélandais.

---

"Le plat de résistance" des délibérations d'hier a porté sur le dossier régime d'importation de beurre néo-zélandais pour le Royaume-Uni pour 1987-1988. Après des débats assez difficiles, il s'est dégagé finalement que la délégation irlandaise a dû maintenir son opposition de fond vis-à-vis de la proposition de la Commission, cette dernière ayant préconisé des quantités respectives pour les années précitées de 77.000 tonnes et 75.000 tonnes. Le Ministre irlandais M. DEASY a insisté pour que des chiffres moins élevés y soient décidés c'est-à-dire moins 3% par rapport aux quantités proposées par la Commission, afin d'assurer ainsi une certaine parallélité avec l'ampleur de la réduction des quotas de production dans le secteur laitier à l'intérieur de la Communauté comme décidé dans le cadre du paquet prix 86-87.

Par ailleurs, la délégation irlandaise s'est référée à la nécessité d'une position plus "coopérative" de la part de la Nouvelle Zélande en ce qui concerne les efforts pour soutenir les cours mondiaux dans le secteur du beurre. En outre, elle a critiqué le fait que la Nouvelle Zélande, contrairement à la situation à l'intérieur de la Communauté, continue à augmenter sa propre production laitière.

Pour ces deux derniers aspects, une solution a pu être trouvée par le biais d'une déclaration de la Commission "... to pursue all efforts, in collaboration with New Zealand, to obtain better order and more remunerative prices on world markets for dairy products, which is in the interest of producers both in the Community and elsewhere....".

En ce qui concerne le niveau de la production critiquée par l'Irlande la même déclaration stipule qu' il est espéré "... a decline in production in their country which will contribute to a better balance on the world market....".

Malgré cette déclaration le Ministre irlandais a fait part qu'il ne peut absolument pas souscrire à la proposition en question tout en ayant constaté que toutes les autres délégations, y compris la délégation française, qui a pour l'instant émis une réserve d'attente, pourrait l'accepter. Une suggestion de la présidence pour que la délégation irlandaise s'abstienne d'un vote afin de rendre possible ainsi toutefois une décision à l'unanimité en la matière, s'est heurtée au refus de cette même délégation, celle-ci déclarant qu'elle voterait dans un tel cas contre la proposition en question.

Vu cette situation, il ne reste aucune autre conclusion pour la présidence que celle de faire inscrire ce dossier à l'ordre du jour à la prochaine session du Conseil "Affaires générales" prévue pour les 21 et 22 juillet prochains.

Autres points :

Beurre social.  
-----

La proposition de la Commission pour augmenter sensiblement le niveau de l'aide pour le régime "beurre social" (de 80 ECUs à 178 ECUs/100kg) et d'étendre le bénéfice de cette mesure aux catégories de la population les plus démunies s'est heurtée à des réserves de plusieurs délégations. La délégation danoise par exemple a plaidé plutôt en faveur d'une politique coordonnée sur le plan des débouchés dans le secteur du beurre et elle a qualifié la proposition de la Commission comme une "solution de panique". Par contre, la délégation allemande sans vouloir mettre en cause le bien fondé de la proposition en question a estimé qu'au point de vue de la présentation il y a tout lieu de donner priorité à l'acceptation de cette proposition avant que certaines autres mesures de vente spéciales soient annoncées notamment l'incorporation du beurre dans l'alimentation des animaux.

Certaines autres délégations (Italie, Royaume-Uni, Grèce) se sont exprimées assez négativement vis-à-vis de la même proposition, ces délégations craignant le haut risque de substitution du beurre frais par le beurre à prix réduit. En outre, ils ont critiqué les conséquences financières de la mesure proposée.

M. ANDRIESSEN a mis en évidence la nécessité de l'acceptation de certaines mesures qui visent à faire bénéficier les consommateurs dans la Communauté des stocks massifs du beurre, la proposition en question répondant parfaitement à cet objectif sans qu'il y soit question de dépenses financières très élevées et sans que les échanges normaux pour les produits en question dans la Communauté soient affectés.

A titre de conclusion, il a été convenu de charger le CSA d'approfondir l'examen de ce dossier tandis que le COREPER a été demandé d'étudier notamment les aspects financiers de la proposition. Il est espéré ainsi qu'une décision définitive en la matière puisse être enregistrée lors de la prochaine session du Conseil.

## Casier viticole.

-----

Sans qu'un débat ait été nécessaire à ce sujet, les Ministres ont enregistré un accord définitif en matière de la proposition de la Commission portant l'établissement d'un casier viticole pomme de terre dans les Etats membres producteurs de vin (COM(85)506 final du 2 décembre 1985). Afin d'assurer une application correcte et efficace de la réglementation viti-vinicole existante, la proposition maintenant adoptée prévoit l'obligation pour les Etats membres producteurs de constituer des dossiers d'exploitation et des dossiers de production, les premiers se référant à chaque exploitation viticole, les seconds concernant tous les transformateurs de produits viticoles non obtenus par eux-mêmes.

La durée des opérations nécessaires portera sur 6 ans, la participation communautaire aux dépenses d'établissement du casier, étalé sur 6 ans est évalué à 73 millions ECUs, c'est-à-dire 50% des coûts étant entendu que les frais de gestion sont entièrement à charge des Etats membres.

## MCM pour les secteurs des oeufs et volailles

-----

Aucun progrès n'a pu être fait en ce qui concerne la recherche d'une solution définitive pour un nouveau régime des MCM pour les secteurs précités, et ceci malgré le fait que la Commission a suggéré des éléments clés qui pourraient servir comme base pour une conclusion positive. En effet, la Commission a suggéré, contrairement à ce qu'elle a proposé initialement, de faire augmenter la franchise pour les MCM négatifs de 1,5 à 2 et sans toucher la franchise pour les MCM positifs (1 point).

La délégation française s'y est opposée, cette délégation étant d'avis qu'il y a tout lieu d'augmenter la franchise pour les MCM négatifs jusqu'à 5 points - comme initialement proposé par la Commission - afin de faire disparaître ainsi tous les MCM négatifs existants pour ces deux secteurs. D'autre part, la délégation belge s'est opposée à toute solution "assymétrique", c'est-à-dire une solution qui ne vise pas une parallélité en ce qui concerne l'augmentation de la franchise pour les MCM positifs d'une part et les MCM négatifs d'autre part.

Enfin il a été conclu de charger le CSA d'examiner le même dossier, dans l'espoir qu'une solution définitive puisse être trouvée en la matière à l'occasion de la prochaine session du Conseil, permettant ainsi l'application du nouveau régime à partir du 1er octobre 1986.

**Trafic de perfectionnement actif (TPA) dans le secteur laitier**

-----

Le Conseil a décidé par une majorité qualifiée (la Belgique et le Luxembourg contre) une proposition de la Commission permettant la RFA d'appliquer le TPA pour le lacto-serum en provenance de l'Autriche et ceci jusqu'au 1er janvier 1987. Cette proposition constitue un compromis dans le sens que la délégation la plus intéressée c'est-à-dire la RFA avait demandé la prorogation de cette disposition dérogatoire jusqu'au 1er avril 1987, tandis que plusieurs autres délégations (NL, DK, B et LUX) avaient demandé de terminer dès maintenant définitivement cette mesure dérogatoire. La solution finale maintenant intervenue inclut également un engagement de la part de la Commission pour que cette dernière se déclare prête à étudier dans un esprit positif des demandes similaires d'autres Etats membres permettant le TPA pour certains produits laitiers.

**Question phyto-sanitaire.**

-----

Aucun progrès n'a été fait vis-à-vis de l'examen du dossier portant sur une proposition de directive relative aux rapprochements des législations concernant les solvants d'extraction utilisés dans les denrées alimentaires (COM(83) 626, COM(85) 79).

La proposition en question, fondée sur l'article 100, vise à établir une réglementation communautaire en matière de solvants d'extraction utilisés dans le secteur alimentaire, notamment par l'établissement de listes positives de solvants autorisés pour tous les usages dans le respect de certaines conditions.

Les réserves déjà énoncées au niveau du COREPER ont été confirmées notamment du côté de l'Italie. Cette délégation, à la suite de cas d'utilisation abusive de méthanol dans le vin, demande d'enlever de la liste des solvants d'extraction autorisés le méthanol et deux autres substances.

L'ensemble de ce dossier a été renvoyé au COREPER afin de trouver une solution en la matière dans un stade ultérieur.

Amities,

  
H. HAENEN